

LA RESPONSABILITÉ INTERNATIONALE DES ENTREPRISES EN ZONES DE CONFLIT

Interprétariat français/anglais



Jeudi 21 mars 2013
8h - 18h

**Centre de conférence ministériel
Ministère des affaires étrangères
27, rue de la Convention
75015 Paris**

8h00 - 9h00 Accueil et enregistrement des participants

9h00 - 9h30 Propos d'accueil et ouverture

Laurent Fabius, Ministre d'Etat, Ministre français des affaires étrangères et européennes
Charles H. Rivkin*, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique en France et à Monaco
Christian Charrière-Bournazel, Président du Conseil national des barreaux
Laurel G. Bellows, Présidente de l'American Bar Association

Table ronde 1 Activités économiques des entreprises et droits de l'homme

Modérateur : **Bertrand Debosque**, Président de la Commission des affaires européennes et internationales du Conseil national des barreaux

9h30 - 9h45 Un cadre pour les affaires et les droits de l'homme

François Zimeray, Ambassadeur pour les Droits de l'homme, France

9h45 - 10h00

Droit international pénal : un nouveau champ de responsabilité pour les dirigeants d'entreprises

Elise Groulx, Ad.E., Boyle litigation, Washington D.C., Of Counsel, Hincker & Associés, Présidente d'honneur du Barreau pénal international

10h00 - 10h15

Les juridictions compétentes pour connaître de la responsabilité des dirigeants d'entreprises et des sociétés

Ken Gallant, Professeur de droit, Bowen School of law, Université de l'Arkansas à Little Rock

10h15 - 10h30

Pause – café

Table ronde 2

Activités économiques des entreprises et responsabilité : devoir de vigilance des entreprises, rôle des avocats et des organisations non-gouvernementales

Modérateur : **Deborah Enix-Ross**, Présidente, ABA Center for Human Rights

10h30 - 11h00

Devoir de vigilance des entreprises agissant dans les zones de conflit

Peter Herbel, Directeur juridique, Total S.A

Jeffrey Collins, Avocat, Directeur juridique, Chevron Corporation

11h00 - 11h30

Activités économiques, droits de l'homme et rôle des organisations non gouvernementales

William Bourdon, Avocat, Président de Sherpa

Elisa Massimino, Président-directeur général, Human Rights First

11h30 - 12h00

Rôle des avocats et des juristes d'entreprises opérant dans les zones de conflit

John Sherman III, Avocat, Directeur juridique, Shift

Daniel Soulez-Larivière, Avocat au barreau de Paris, Cabinet Soulez-Larivière associés

12h00 - 12h30

Débats et échanges avec la salle

12h30 - 14h30

Déjeuner sur place en présence de Stephen J. Rapp, Ambassadeur extraordinaire des États-Unis pour les crimes de guerre, Bureau de la justice pénale mondiale, **et de Fatou Bensouda**, Procureur en chef de la Cour pénale internationale

Table ronde 3

**La responsabilité des entreprises confrontées au respect des droits de l'homme
La réponse des juridictions**

14h30 - 15h45

Modérateur :

Les exemples américains

Dennis E. Boyle, Avocat, Boyle Litigation, Washington D.C.

Responsabilité des entreprises en application de l'Alien Tort Claims Act

Ralph G. Steinhardt, Professeur de droit et des relations internationales, Centre de recherche Arthur Selwyn Miller, Université George Washington

Michael D. Goldhaber, Correspondant à l'international senior, The American Lawyer & ALM Media

Nouveaux développements des poursuites civiles et pénales au Canada contre les entreprises agissant dans les zones de conflit

Ian Binnie, Ancien juge à la Cour Suprême du Canada

Helene Dragatsi, Avocate au barreau du Québec

Le point de vue de l'entreprise

Mark Nordstrom, Conseiller juridique sénior attaché aux relations de travail et à la politique des droits de l'homme de l'entreprise, General electric (GE)

15h45 - 17h00

Modérateur :

Les exemples européens

Paul-Albert Iweins, Ancien président du Conseil national des barreaux, Ancien président du Barreau pénal international

Instructions en France des affaires concernant les entreprises agissant dans les zones de conflit

Simon Foreman, Avocat au Barreau de Paris, Président de la Coalition française pour la Cour pénale internationale

Juge d'instruction français

La responsabilité des dirigeants d'entreprise et la complicité des sociétés en cas de crimes internationaux – affaires instruites aux Pays-Bas

Martin Witteveen, Procureur, Expert auprès de la Mission «Etat de droit» de l'Union européenne en Palestine

Larissa Van Den Herik, Professeur de droit, Université de Leyden

Le point de vue de l'entreprise

Yannick Chalmé, Président du Cercle Montesquieu

17h00 - 17h30

Débats et échanges avec la salle

17h30 - 18h00

Synthèse

Mireille Delmas-Marty, Professeur de droit, Collège de France

18h00

Clôture

Christian Charrière-Bournazel, Président du Conseil national des barreaux

Laurel G. Bellows, Présidente de l'American Bar Association

**Sous réserve de confirmation*

En partenariat avec

I N S C R I P T I O N

La responsabilité internationale des entreprises en zones de conflit

Jeudi 21 Mars 2013

Colloque validé au titre de la formation continue obligatoire soit 8 heures

COLLOQUE :

- 150 € TTC* (dont TVA 19,6%) pour les avocats de moins de 2 ans d'exercice
 - 250 € TTC* (dont TVA 19,6%) pour les participants (avocats et autres professions) qui s'inscrivent avant le 20 février 2013
 - 300 € TTC* (dont TVA 19,6%) pour les participants (avocats et autres professions) qui s'inscrivent après le 20 février 2013
- * Ce tarif comprend la participation au déjeuner

Par CB (en ligne) ou par chèque, à l'ordre du Conseil national des barreaux.

En cas d'annulation (par mail ou fax exclusivement), intervenant moins de 72 heures avant la date du colloque, aucun remboursement ne sera effectué.

Le présent colloque se déroule conformément aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux pour la formation continue obligatoire des avocats, soit **8H** de formation délivrées au cours de cette journée.

Pour toute demande de prise en charge individuelle par le Fonds interprofessionnel de formation (FIF-PL pour les avocats libéraux) :

1. Télécharger la demande de prise en charge sur le site : www.fifpl.fr
2. Indiquer code NAF "Avocat" et numéro de déclaration d'activité du Conseil national des barreaux suivant : 11753216075
3. Adresser le dossier au FIF-PL avant la formation. L'attestation de présence correspondante à la manifestation sera à adresser au FIF-PL pour remboursement.

Pour les avocats salariés, contacter l'OPCA-PL.

Inscription en ligne : www.cnb.avocat.fr

Nom : Prénom :

Fonction :

Structure :

Barreau :

Adresse :

Téléphone : Fax :

Ville : Code postal :

E-mail :

Assistera au colloque : Oui Non

Déjeunera sur place : Oui Non

Pour tout renseignement : Pôle juridique Tel: 01 53 30 85 60

E-mail : colloque.international@cnb.avocat.fr